



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

La greffière informe l'Assemblée de l'absence du président et invite le président adjoint à prendre le fauteuil, comme le prévoit la loi. La présidente adjointe prend le fauteuil à 13 h 30.

Immédiatement après la prière, M^{me} STEFANSON soulève une question de privilège au sujet des commentaires faits par le premier ministre concernant le projet de loi 5 et propose que le Comité des affaires législatives soit saisi de la question.

M. le *ministre* BLAIKIE et M. LAMOUREUX interviennent. La présidente adjointe déclare la question de privilège irrecevable.

M. HAWRANIK fait appel de la décision devant l'Assemblée. L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision de la présidente adjointe.

Présentation et lecture de pétitions :

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les ministres provinciaux compétents envisagent de signifier à Parcs Canada l'importance, pour l'économie locale et provinciale, de doter la région du mont Agassiz d'installations récréatives viables et de collaborer avec tous les intervenants, notamment Parcs Canada, afin d'établir un plan visant la création de telles installations accessibles en toute saison dans cette région. (R. Tereck, B. Bennet, B. Williams et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage immédiatement de rendre le médicament Revlimid accessible aux patients souffrant de myélome multiple et à leurs fournisseurs de soins de santé au Manitoba et qu'il soit financé par la province. (D. Holdsworth, M. Harapiak, E. Huska et autres)

Mercredi 19 mai 2010

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager l'importance d'ouvrir une clinique dans la région de Weston-Brooklands. (K. Won, F. Lenarcie, G. Meluyk et autres)

M. BLAIKIE, *ministre de la Conservation*, fait une déclaration au sujet de l'état actuel des feux de forêt auxquels font face les collectivités du Manitoba.

M. MAGUIRE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} DRIEDGER, M. le *ministre* SWAN, M. FAURSCHOU, M^{me} KORZENIOWSKI et M. GERRARD font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* WOWCHUK voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 31 — *Loi d'exécution du budget de 2010 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2010*.

Le débat se poursuit.

MM. PEDERSEN, GOERTZEN, HAWRANIK, CULLEN et DERKACH interviennent. M. DYCK exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente adjointe,

Marilyn Brick